



Déclaration CGT Finances Publiques 49

CDAS du 1^{er} juillet 2025

Monsieur le président,

Le 22 mai 2025 un coup de tonnerre a retenti dans notre ministère. Rompant avec les valeurs mutualistes de solidarités intergénérationnelles, c'est une start-up la société ALAN qui a été retenue pour le volet santé.

Ce choix néo-libéral, purement idéologique, consistant à ouvrir un nouveau marché à la spéculation, est d'autant plus inquiétant que cette entreprise n'a jamais géré un marché de cette envergure et connaît depuis sa création un déficit chronique.

Le ministère refuse toujours malgré les demandes des organisations syndicales de communiquer les documents permettant de justifier les cotations retenues.

Les premières réponses du ministère sur l'organisation des prestations ne sont pas rassurantes :

- Il est prévu une permanence par direction dans l'année.
- Les usagers devront effectuer leurs démarches sur leur compte et pourront contacter l'opérateur par différents canaux : plate-forme téléphonique, rappel téléphonique, mail, chat mais pas d'interlocuteur physique.

Quelle efficacité, quelle empathie envers des agents parfois en difficulté, peut-on attendre de ce genre d'acteur ?

Ce nouveau scandale fait écho aux choix douloureux et contraints qui ont dû être faits lors du dernier CDAS, suite à la baisse des crédits d'actions locales.

En outre, les rumeurs courant sur le budget de l'Etat 2026 n'incitent pas à l'optimisme.

Dans ce contexte, la CGT ne peut que réclamer une fois de plus une action sociale nationale et locale à hauteur des enjeux, avec des financements permettant d'offrir des prestations sociales culturelles, de loisirs, aux agents et retraités.

A ce sujet, **la CGT Finances Publiques 49** dénonce à nouveau l'absence de médecin du travail dans le Maine et Loire.

Nous demandons l'annexion de cette déclaration liminaire au procès-verbal.